



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**STRATEGIE NATIONALE  
DE PREVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE**



# Rapport d'étape 2019-2020

Septembre 2021

Didier Medori  
Commissaire à la lutte contre la pauvreté

## Contenu

La Corse et les déterminants structurels de la pauvreté _____	1
La mise en œuvre 2019-2020 _____	2
Les priorités 2022 _____	6
Annexe n°1 : Projet de feuille de route 2022 _____	11
Annexe n°2 : Equipe « Lutte contre la pauvreté » _____	12
Annexe n°3 : Instance de suivi régionale des dispositifs et politiques locales de mobilité solidaire _____	13
Annexe n°4 : 4è conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté _____	15

---

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

## La Corse et les déterminants structurels de la pauvreté

La Corse est une psychologie, un climat. Elle est le fruit de sa géographie, une île montagne méditerranéenne située entre la France continentale et l'Afrique. Elle est également le produit d'une histoire, celle d'une période marquée par les invasions qui ont alimenté la peur de l'autre, à laquelle a succédé une époque glorieuse pour les Corses qui a disparu avec la fin de l'Empire.

La société Corse, composée de nombreux habitants de souche qui se côtoient et se connaissent, privilégie la préservation des relations interpersonnelles au détriment de la rationalité. Elle n'est pas complètement entrée dans la modernité et reste imprégnée de la culture du service rendu.

Dotée d'une structure productive qui reste limitée, à côté d'un secteur public hypertrophié, cette île historiquement pauvre continue à être quittée par les jeunes, notamment les plus talentueux, et voit sa population vieillir, son dynamisme démographique étant alimenté par le seul solde migratoire.

Si la Corse affiche le taux de pauvreté monétaire le plus élevé des régions métropolitaines (18,5%, soit 4 points au-dessus de la moyenne nationale, en 2018) et si le pouvoir d'agir est rogné par un coût de la vie légèrement supérieur à la moyenne du continent, la réalité est plus contrastée.

D'abord, parce que les transferts massifs de ressources de l'Etat au cours des dernières décennies ont réduit l'écart à la moyenne nationale de niveau de vie. Ensuite, parce qu'abstraction faite des personnes retraitées, plus pauvres que la population générale et plus nombreuses que dans les autres régions, le taux de pauvreté des ménages dont les revenus sont issus de l'activité est proche des 15%. Enfin, parce que la grande pauvreté est moins présente, ce dont témoignent le nombre restreint de personnes sans domicile fixe et l'absence de bidonvilles.

Il en découle une pauvreté plus diffuse, avec deux fois moins de familles vivant en quartier prioritaire que sur le continent, et des habitants dans les territoires ruraux plus pauvres que ceux des pôles urbains, une situation que l'épidémie de covid-19 a peu modifié, si ce n'est dans les micro-régions à forte dominante touristique plus impactées par la baisse de l'activité économique.

Autre caractéristique, la population active qui n'est pas originaire de l'île, les familles monoparentales et les femmes non qualifiées connaissent un taux de pauvreté supérieur. Une situation qui s'explique par un modèle économique marqué par une structure d'emplois peu qualifiés et un pouvoir de marché dans de nombreux secteurs oligopolistiques mais aussi par une plus grande vulnérabilité sociale liée au poids des déterminants culturels.

Au final, l'île est fortement marquée par les inégalités de destin.

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

## La mise en œuvre 2019-2020

- 1er engagement : agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants

### **#Schémas départementaux des services aux familles**

La révision en cours des schémas départementaux des services aux familles est l'occasion d'inscrire les objectifs d'amélioration de la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant et de renforcement de la transparence des critères d'attribution des places de crèches.

Ils doivent permettre également de renforcer la qualité pour l'accueil collectif et l'accueil individuel reposant sur des professionnels qualifiés.

### **#Cantine1€**

Les nouvelles dispositions gouvernementales adoptées début 2021 pour accélérer le déploiement de la mesure qui figure parmi les politiques prioritaires du gouvernement (triplément du nombre de communes éligibles, relèvement de la subvention de l'Etat de 2 à 3 € et convention triennale pour sécuriser les élus) se sont accompagnées d'un objectif national à fin 2022 de faire entrer au moins 25% des communes dans le dispositif.

En Corse, sur les 57 communes éligibles<sup>1</sup>, seules Sartène en Corse-du-Sud et Cervione en Haute-Corse ont mis en place le dispositif.

### **#Petits déjeuners gratuits**

La mesure qui figure également parmi les politiques prioritaires du gouvernement concerne actuellement 1 500 élèves dans 15 communes. L'objectif 2022 est de servir 4 500 élèves dans 45 communes.

### **#Points Conseil Budget**

Deux PCB destinées à prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire par l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés budgétaires ont été labellisés en Haute-Corse et Corse-du-Sud.

---

<sup>1</sup> La liste des communes éligibles au dispositif est consultable sur [https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1MquvT2ufWXU9G\\_EYUvIU-in1GUm9HSH1&usp=sharing](https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1MquvT2ufWXU9G_EYUvIU-in1GUm9HSH1&usp=sharing)

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

- 2<sup>e</sup> engagement : assurer un parcours de formation pour tous les jeunes, les aider à construire leur avenir

## **#Zéro sorties sèches de l'ASE**

La mise en place d'une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le territoire (Action 3 de la CALPAE<sup>2</sup>) vise à empêcher les « sorties sèches » des dispositifs de protection de l'enfance en garantissant l'octroi d'une aide aux jeunes majeurs et à favoriser l'accès aux droits et à des ressources financières par une insertion sociale et professionnelle.

Cette action qui concerne une cinquantaine de jeunes a fait l'objet d'un diagnostic complet en 2020 et se poursuit par un accompagnement auprès de la direction de l'ASE avec un protocole de signature inscrit au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 permettant de renforcer l'autonomie, le parcours de santé, l'entretien à 17 ans, les solutions au raccrochage des jeunes en rupture et la préservation des liens avec solutions entre pairs.

## **#Obligation de formation des 16/17 ans**

Le chantier engagé fin 2020 en partenariat avec la Collectivité de Corse se décline en 5 actions opérationnelles (identifier le public, recenser la communauté d'acteurs, créer des solutions locales de formation, rédiger une charte des PSAD et développer des outils de communication).

Parmi les 500 jeunes identifiés, plus de 90% respectent l'obligation de formation pour l'essentiel à travers deux dispositifs (contrats en alternance et PACEA) prescrits par les missions locales.

La création des solutions locales de formation va être lancée dans le cadre d'un groupe de travail associé au Crefop. Une charte des PSAD est également en cours de rédaction par les services de la Collectivité de Corse.

La résolution de la gestion des flux du public concerné est attendue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et le repérage du public sera amélioré après la diffusion du courrier sollicitant l'appui des maires.

## **#Plan d'insertion jeunesse**

Inspirée d'une initiative de la préfecture de région d'Ile-de-France, cette expérimentation déployée sur le territoire du Grand Bastia vise à aller vers les jeunes de 16-25 ans sortis des radars dans le cadre d'un accompagnement renforcé et coordonné des acteurs locaux dans le but de lever les freins à l'insertion professionnelle. Le dispositif déployé en 2021 bénéficie de deux ETP qui assurent le repérage, le suivi et l'orientation vers les dispositifs existants.

---

<sup>2</sup> Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée entre l'Etat et la Collectivité de Corse le 3 juillet 2019 pour une durée de 3 ans

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

## ➤ 3<sup>e</sup> engagement : améliorer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

### **#Aide alimentaire**

Le soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté (Action 4 de la CALPAE) a fait l'objet en 2020 d'un surinvestissement quantitatif (dépenses de 420 000 € auprès de 14 structures) pour apporter des réponses immédiates. Les marges de progression résident dans la diversification de l'offre alimentaire et la résorption des dernières zones blanches (situation de la Balagne peu servie).

### **#Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)**

L'action 1 de la CALPAE a permis d'élaborer un annuaire régional des ressources sociales et d'intégrer cet annuaire dans un portail d'information dédié associé à des web services et des canaux de contact. L'annuaire dont la mise en service est prévue au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 réunit actuellement 41 structures, 20 sont sur le point de le rejoindre.

Le volet cartographique affiche un taux de couverture géographique de 88%, à rapprocher de l'objectif fixé à 95%.

### **#Référénts de parcours**

Au terme de l'exercice 2020, la Collectivité de Corse a conclu le travail d'ingénierie préalable au lancement opérationnel de la démarche du référent de parcours (Action 2 de la CALPAE).

La gestion de l'épidémie a ralenti la mise en œuvre du dispositif dans son ensemble.

Pour autant, 113 agents ont bénéficié d'une formation spécifique et une présentation digitale de la démarche et du rôle de référent de parcours a été adressée aux acteurs sociaux institutionnels disposant de travailleurs sociaux.

### **#Territoire zéro non recours aux droits**

La ville de Bastia a lancé une expérimentation territoire zéro non-recours visant à assurer d'ici 2022, à 4 000 habitants du quartier prioritaire Sud, l'effectivité de leurs droits dans une logique d'aller vers s'appuyant sur une offre de service phygital à partir d'un questionnaire de 39 droits construit avec des habitants et testé auprès d'un échantillon de 400 usagers.

La démarche repose sur le redéploiement de travailleurs sociaux et la mobilisation de 30 partenaires sur un territoire marqué par une faible coordination des acteurs. Elle a d'ores et déjà permis de :

- Positionner le centre social du quartier au cœur de l'offre de service
- Coordonner l'action des travailleurs sociaux et faire participer les personnes concernées
- Orienter l'accompagnement des professionnels au plus près des habitants
- Créer un service public de l'accès aux droits articulé avec le premier accueil social inconditionnel de proximité, les référents de parcours et l'accessibilité des services aux publics.

## **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

- 4<sup>e</sup> engagement : mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté

### **#Mobilisation des bénéficiaires du RSA et outils de suivi des parcours d'insertion**

La garantie d'activité (Action 5 de la CALPAE) porte sur 3 dispositifs : 1) l'accompagnement global avec Pôle emploi qui a abouti en 2020 à 255 prises en charge pour un objectif de 700, un taux de réalisation impacté par la rupture du marché public de 2020 et un public moins présent compte tenu de la crise sanitaire, 2) par des structures hors Pôle emploi (cf. projet DICAP d'une cohorte de 12 BRSA expérimenté sur Bastia au titre du PTI) et 3) une innovation locale débutée en janvier 21 avec deux référents de parcours de la CdC dotés d'un portefeuille de 40 personnes qui travaillent sur l'insertion professionnelle (BRSA jeunes et femmes avec enfant les plus éloignés de l'emploi dans une logique de révision du travail social) sur les deux territoires d'Ajaccio et de Bastia.

La contractualisation sur les outils de suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA (Action 6 de la CALPAE) a porté sur l'amélioration du système d'information suite à la fusion des deux conseils départementaux avec la collectivité territoriale de Corse au 1er janvier 2018.

La reprise de l'historique des données n'est pas prévue pour les exercices 2018-2019 et ne permettra pas de disposer d'une vision harmonisée entre les deux départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse pour 2020.

Le nouveau système d'information, incluant la fusion complète et l'harmonisation des données, sera effectif à compter de l'exercice 2021.

### **#AMI SPIE**

La 1<sup>ère</sup> vague de l'AMI SPIE (service public de l'insertion et de l'emploi) lancé en 2020 qui a conduit à sélectionner 30 territoires n'a fait l'objet d'aucune candidature depuis la Corse.

La seconde vague lancée en 2021 devrait conduire la Collectivité de Corse à s'engager en soutien à une ou plusieurs intercommunalités volontaires, la Collectivité de Corse ayant indiqué sa préférence pour des territoires particulièrement exposés à la suite de la crise sanitaire (Balagne, plaine orientale, Sud Corse), en lien avec l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.

# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

## Les priorités 2022

Après deux ans de mise en œuvre de la stratégie pauvreté dans un environnement instable, il apparaît nécessaire, d'une part, de redonner du sens et des perspectives et, d'autre part, d'améliorer la gouvernance.

➤ **Première priorité : redonner du sens et des perspectives à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

La crise des gilets jaunes et la crise sanitaire ont remis à l'agenda le sujet de l'égalité des chances qui constitue, depuis l'origine, un engagement majeur de la stratégie pauvreté pour rompre avec les mécanismes de reproduction<sup>3</sup>.

En Corse, compte-tenu des déterminants structurels de la pauvreté<sup>4</sup>, le sujet de l'égalité devrait constituer le fil rouge autour duquel l'Etat a vocation à bâtir sa stratégie pour 3 raisons :

- Le principe d'égalité est culturellement moins ancré en Corse que sur le continent
- Le renforcement du principe d'égalité légitime le retour de la solidarité nationale
- La dimension « égalité des chances »<sup>5</sup> favorise la convergence entre la stratégie pauvreté de l'Etat et le plan de lutte contre la pauvreté de la Collectivité de Corse

Concrètement, inscrire l'égalité au cœur de la stratégie pauvreté amène à orienter sa mise en œuvre autour de deux piliers.

**Un premier pilier « L'égalité d'accès aux droits sociaux des personnes les plus vulnérables »** a été engagé dès 2019 à travers deux actions sur les six contractualisées avec la Collectivité de Corse<sup>6</sup>.

Il a été poursuivi fin 2020 avec l'extension de la contractualisation sur l'amélioration de l'accès aux droits sur le territoire de Bastia (résorption de la fracture numérique sur l'ensemble du territoire de la ville de Bastia et expérimentation d'un territoire zéro non recours aux droits sur le quartier Sud) et la communauté d'agglomération du pays ajaccien (extension et uniformisation des pratiques des professionnels pour prévenir le renoncement aux droits sociaux).

En l'absence de mise en place du revenu universel d'activité (RUA) et au regard des conséquences sociales de la crise sanitaire, ce pilier a vocation à être amplifié par le développement d'actions auprès d'autres territoires (Sud Corse, Centre Corse, Balagne,...) en lien avec le déploiement des maisons France Services et des conseillers numériques.

---

<sup>3</sup> La stratégie pauvreté est axée autour de cinq engagements : Engagement n° 1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction, de la pauvreté, Engagement n° 2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, Engagement n° 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes, Engagement n° 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et Engagement n° 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

<sup>4</sup> Cf. supra « La Corse et les déterminants structurels de la pauvreté »

<sup>5</sup> L'émancipation constitue, avec la dignité, le fondement de l'État providence à bâtir pour le 21<sup>e</sup> siècle, selon le mot du Président de la République dans la préface à la présentation de la stratégie pauvreté.

<sup>6</sup> Cf. supra, pages 3 et 4 « Premier accueil social inconditionnel de proximité » et « Réfèrent de parcours »



# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Proposition n°1 : Le déploiement de l'égalité d'accès aux droits sociaux mériterait d'être renforcé avec un outil de type schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Un second pilier « L'égalité des chances pour l'égalité réelle<sup>7</sup> », est engagé depuis 2020 et les mesures s'étoffent au fil des mois.

Sont concernées les mesures initiales de la stratégie pauvreté comme le déploiement des petits déjeuners, la cantine à 1 euro, l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans et l'engagement « zéro sorties sèche de l'ASE.

En font partie également les mesures nouvelles comme le développement des places de garde pour les enfants des familles précaires, la mobilité solidaire et l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi.

Dans le même temps, le déploiement des mesures n'est pas efficace sans une gouvernance adaptée.

➤ **Seconde priorité : améliorer la gouvernance de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée le 13 septembre 2018 en conseil des ministres<sup>8</sup> a été pensée comme un élément constitutif de la transformation sociale voulue par le président de la République avec pour ambition de construire un Etat providence du 21<sup>e</sup> siècle de la dignité et de l'émancipation<sup>9</sup>.

Pour significative qu'elle soit, l'enveloppe financière consacrée à cette politique publique (8,8 MD€ de crédits nouveaux sur la période 2019-2022<sup>10</sup>), n'est pas de nature à apporter seule l'ensemble de la réponse.

La stratégie, dans sa conception même, montre que la dynamique d'action, au carrefour de plusieurs politiques publiques, ne peut être efficace sans modification des logiques de faire de l'Etat et le renforcement des alliances entre les acteurs publics.

---

<sup>7</sup> « Le cœur même d'une politique sociale, celle que nous devons porter n'est pas d'aider les gens à vivre mieux la condition dans laquelle ils sont nés et destinés à rester, mais d'en sortir. » Emmanuel Macron 9 juillet 2018

<sup>8</sup> Cf. [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_pauvrete\\_vfhd.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf)

<sup>9</sup> Ce nouveau modèle emporte deux inflexions par rapport aux précédents : un changement de paradigme en ciblant les personnes les plus touchées et en faisant des enfants et des jeunes une priorité et une logique de prévention et d'investissement social en modifiant les modalités d'intervention publique davantage tournées vers l'amont et fondées sur l'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours.

<sup>10</sup> Hors crédits liés aux mesures exceptionnelles à destination des personnes les plus fragiles qui ont été particulièrement touchées par la crise et hors crédits liés au plan de relance

# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

## Les services de l'Etat

La création de la DREETS au 1<sup>er</sup> avril 2021 n'a pas, à ce jour, véritablement renforcé la stratégie pauvreté et n'a pas non plus montré d'amélioration dans l'articulation entre échelons régional et départemental.

Le temps est venu d'officialiser l'équipe projet « Lutte contre la pauvreté », chargée de l'animation territoriale de la stratégie et réunissant les niveaux régional (DREETS, Rectorat, ARS) et départemental (DDETS-PP et DPV),<sup>11</sup> coordonnée par le commissaire à la lutte contre la pauvreté.

Plus généralement, parce que les territoires ont une dynamique qui leur est propre, des besoins et des ressources différentes et qu'il est absolument nécessaire dans la période de fédérer toutes les ressources au plus près du terrain, la mobilisation des sous-préfets d'arrondissement sur certaines mesures (tarification des cantines, par exemple en lien avec les DASEN pour les petit-déjeuner) pourrait être facilitante.

Enfin, la stratégie pauvreté n'a jamais été présentée en CAR au cours des deux dernières années<sup>12</sup>. Son inscription à un prochain ordre du jour, après clarification de la répartition des rôles au sein des services de l'Etat, serait de nature à entraîner un nouvel élan.

Proposition n°2 : Officialiser l'équipe projet « Lutte contre la pauvreté »

Proposition n°3 : Missionner les sous-préfets sur les mesures qui concernent leur territoire

Proposition n°4 : Inscrire la stratégie pauvreté à l'ordre du jour d'un prochain CAR

## Les opérateurs de l'Etat

La qualité de la collaboration est satisfaisante et le déploiement à venir du service public de l'insertion et de l'emploi (qui vise une coordination « sans couture » du parcours des personnes vers l'emploi), la mise en œuvre de l'AMI Accueil pour tous pour les enfants des familles défavorisées ainsi que l'installation de l'instance de suivi régionale de la mobilité solidaire<sup>13</sup> constituent un terrain propice à une meilleure articulation des services de l'Etat et ses opérateurs (CAF, Pôle emploi,...).

## La Collectivité de Corse

La convention adoptée le 3 juillet 2019 pour une durée de 3 ans avec des crédits d'Etat associés (plus d'1 M€ sur la période) a ouvert une voie de négociation sur les mesures socles de la stratégie pauvreté (zéro sorties sèches de l'ASE, accès inconditionnel aux droits et désignation d'un référent unique, accompagnement des BRSA vers l'emploi) à côté des initiatives locales (aide alimentaire) proposées par la Collectivité.

<sup>11</sup> Cf. infra Annexe n°2 Equipe « Lutte contre la pauvreté »

<sup>12</sup> Le sujet a été inscrit une fois à l'ordre du jour du CAR du 24 juillet 2020, CAR annulé avec le départ du préfet de région

<sup>13</sup> Cf. infra Annexe n°3 « Instance de suivi régionale des dispositifs et politiques locales de mobilité solidaire »

# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La mise en œuvre s'est heurtée dès l'origine aux difficultés techniques de la Collectivité de Corse qui n'était pas prête à uniformiser les pratiques professionnelles et les systèmes d'information entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud dans la foulée de la fusion des deux conseils départementaux et de la collectivité territoriale de Corse intervenue le 1er janvier 2018.

L'Etat a également été confronté à l'existence d'une concurrence avec un partenaire ayant adopté en 2017, avant même la triple fusion, son propre plan régional de lutte contre la précarité<sup>14</sup> puis faisant valoir son rôle de chef de file en matière d'aide sociale et de solidarité des territoires.

Or, indépendamment des mesures contractualisées, il ne peut y avoir de succès dans la lutte contre la pauvreté sans un travail étroit avec la Collectivité de Corse qui est compétente ou concernée par la quasi-totalité des mesures de la Stratégie, qu'elles soient nationales ou locales.

Aujourd'hui, le temps est venu de nouer une alliance pour faire converger la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de l'Etat et le plan de lutte contre la précarité de la Collectivité de Corse.

Cet accord pourrait prendre appui sur un fil rouge commun, celui de l'égalité réelle par l'émancipation.

Cette convergence pourrait s'exprimer lors de la 4<sup>e</sup> conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté en consacrant cette séquence au sujet du renforcement de l'égalité des droits et de l'égalité des chances<sup>15</sup>.

Proposition n°5 : Co-organiser avec la Collectivité de Corse la 4<sup>e</sup> conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté

Elle pourrait être poursuivie en proposant à la Collectivité de Corse la co-animation de l'instance de suivi régional sur les mobilités solidaires<sup>16</sup>.

Proposition n°6 : Réunir l'instance de suivi régional sur les mobilités solidaires avec la Collectivité de Corse

## Le bloc communal

La fin de l'année 2020 a été l'occasion de contractualiser avec les deux plus importantes collectivités du bloc communal (la ville de Bastia et la communauté d'agglomération du pays ajaccien) sur le sujet de l'accès au droit à un moment où ce niveau de proximité est redevenu essentiel, en particulier en matière d'animation de la vie sociale, de soutien à la parentalité et de réponse aux besoins fondamentaux des enfants.

<sup>14</sup> Par une délibération du 30 mars 2017 portant « Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté - 2<sup>e</sup> volet » complétant une délibération du 30 septembre 2016 portant « Stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité » après que la question de la lutte contre la précarité a fait l'objet d'une première charte annexée au PADDUC adopté en 2015.

<sup>15</sup> Cf. infra Annexe n°4 « 4<sup>e</sup> conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté » consacrée à la thématique « Plus d'égalité pour moins de pauvreté »

<sup>16</sup> Cf. infra Annexe n°3 « Instance de suivi régionale des dispositifs et politiques locales de mobilité solidaire »

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Lors de la préparation de la réponse à l'AMI « Accueil pour tous », les présidents des deux associations départementales des maires et présidents d'intercommunalités ont apporté leur soutien à la mesure et plus généralement se sont dits prêts à participer à la mise en œuvre de la stratégie pauvreté.

Proposition n°7 : Associer les associations départementales des maires et présidents d'EPCI à l'organisation de la 4 <sup>e</sup> conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Les groupes de travail régionaux de la stratégie pauvreté**

L'animation des 15 groupes de travail constitués début 2019 entre l'Etat, ses opérateurs, la Collectivité de Corse et les associations s'est épuisée avant l'établissement des feuilles de route régionale partagées.

Il pourrait être proposé aux groupes de travail de participer à la validation des objectifs pour 2022 à l'aune des orientations ci-dessous.

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

## Annexe n°1 : Projet de feuille de route 2022

### **Versant « L'égalité d'accès aux droits sociaux des personnes les plus vulnérables »**

1. Soutenir la réalisation d'une cartographie des acteurs et territoires couverts par l'aide alimentaire
2. Rendre opérationnel le portail des ressources sociales (#Convention CdC)
3. Accompagner le déploiement des référents de parcours (#Convention CdC)
4. Etre en appui à l'XP territoire zéro non recours aux droits sur Bastia (#Convention Bastia)
5. Renforcer les pratiques professionnelles des professionnels du social (#Convention Capa)
6. Contribuer à la réduction de la fracture numérique des élèves des 1er et 2d degrés (#Convention Capa)
7. Contribuer à la réduction de l'illectronisme (#Convention Bastia)

### **Versant « L'égalité des chances pour l'égalité réelle »**

8. Développer les places de garde pour les enfants des familles précaires (#AMI Accueil pour tous avec la CAF)
9. Garantir la transparence des modalités d'attribution des places de crèches
10. Renforcer la formation des professionnels de la petite enfance
11. Déployer les mesures petits déjeuners et la cantine à 1 €
12. Accompagner le déploiement de l'obligation de formation pour les 16 à 18 ans
13. Poursuivre la dynamique déployée sur l'engagement « zéro sorties sèches de l'ASE (#Convention CdC) en lien avec la contractualisation protection de l'enfance
14. Déployer l'expérimentation du plan insertion jeune du grand Bastia
15. Soutenir les démarches d'accompagnement vers l'emploi (#Convention CdC)
16. Soutenir le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (#AMI SPIE)
17. Développer les offres de mobilité solidaire pour les familles à la recherche d'un emploi

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

## Annexe n°2 : Equipe « Lutte contre la pauvreté »

### **Rôle**

ELP est une instance opérationnelle qui a pour fonction d'unifier la position de l'Etat et de renforcer l'articulation avec les autres politiques publiques pour améliorer l'efficacité de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Corse.

### **Composition**

- Le commissaire à la lutte contre la pauvreté
- La directrice régionale de la DREETS (ou son représentant)
- La directrice de la DDETSPP de Corse-du-Sud (ou son représentant)
- La directrice de la sDDETSPP de Haute-Corse (ou son représentant)
- La déléguée politique de la ville de la Haute-Corse
- Le délégué politique de la ville de la Corse-du-Sud
- Un représentant du Rectorat
- Un représentant de l'ARS

### **Attributions**

1. Suivi de l'ensemble des actions, mesures et dossiers de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
2. Suivi de la contractualisation avec la Collectivité de Corse (rôle de comité de suivi en application de l'article 2.4 de la convention d'appui)
3. Appui à l'animation de la communauté d'acteurs : articulation des feuilles de route des groupes de travail avec les politiques de l'Etat et participation à la mise à jour de l'espace collaboratif de travail
4. Appui à la préparation des conférences régionales des acteurs de la lutte contre la pauvreté

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

## Annexe n°3 : Instance de suivi régionale des dispositifs et politiques locales de mobilité solidaire

### **Textes de référence**

- Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités
- Circulaire N° DIPLP/2018/254 du 18 novembre 2018 relative à la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Instruction N° DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation » entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
- Instruction N° DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021.
- Instruction interministérielle n°DGCS/DIPLP/DGEFP/DGITM/2021/83 du 23 avril 2021 relative à la mise en œuvre des mesures mobilités solidaires de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et à ses modalités de gouvernance régionale.

### **Enjeux et éléments de contexte**

L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux, mais pas seulement.

Au plan national, 20% de la population active rencontre des difficultés à se déplacer (difficultés économiques, matérielles (manque de moyens de locomotion), cognitives (accès au permis de conduire, capacité à se repérer sur un plan...) et psychosociales (avoir confiance dans sa capacité à se déplacer) et 50% des personnes déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité (lors des travaux préparatoires du SPIE, la mobilité avait été identifiée comme le 2<sup>e</sup> frein périphérique le plus fréquent).

En Corse, la levée des freins liés aux difficultés de mobilité figure au titre des priorités identifiées dans la lettre de mission du 25 septembre 2019 de la préfète de Corse au commissaire à la lutte contre la pauvreté.

L'Assemblée de Corse a approuvé, par délibération n°19/471 AC du 19 décembre 2019, le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse visant à construire avec les acteurs territoriaux, une stratégie territoriale pour une mobilité durable et inclusive, tant l'accessibilité d'un territoire est un facteur clé de développement économique, d'attractivité et de lutte contre les inégalités et la précarité. Un groupe de travail territorial thématique, « l'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive », a été créé de façon à établir un état des lieux et une cartographie des acteurs et identifier des actions et projets ayant pour objectifs de moins se déplacer et mieux se déplacer (plateforme territoriale Mob'in Corsica, services de mobilité inversée, navette solidaire, dispositifs itinérants, plans de mobilité employeur, garages solidaires, développement des ateliers vélo et des vélos-écoles, location de véhicules solidaires, covoiturage, etc).

Le Premier ministre a annoncé le 24 octobre 2020 le déploiement d'un volet complémentaire de la stratégie pauvreté en soutien à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi à des fins d'insertion professionnelle.

# **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Cette nouvelle politique publique ambitionne de réduire drastiquement toute renonciation à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à une reprise d'activité faute de solution de mobilité. Elle est dotée d'un budget de 70 M€ pour les deux années à venir, dont 30 M€ dès 2021.

L'instruction prévoit également la mise en place d'une instance de suivi présidée par le préfet de région afin d'assurer la cohérence des dispositifs, susciter et déployer des politiques locales de mobilité solidaire partenariales sur les territoires.

L'enjeu est de veiller à la bonne complémentarité des moyens consacrés à la mobilité solidaire à l'échelle régionale (CALPAE, FDI, engagements de Pôle emploi, Fonds social européen [FSE]...) ainsi qu'à la cohérence de ces interventions avec les travaux engagés localement par la région pour la mise en œuvre de « plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire » prévus par la loi d'orientation des mobilités (Article L1215-3 du code des transports).

## **Rôle de l'instance de suivi régionale**

- Constituer un espace privilégié de partage entre acteurs institutionnels et de construction d'une vision partagée du développement de la mobilité solidaire à l'échelle régionale (diagnostic et orientations stratégiques communs aux services de l'Etat, ainsi qu'aux acteurs associés à cette instance).
- Favoriser auprès des collectivités territoriales la bonne prise en compte des besoins du service public de l'insertion et de l'emploi par les « plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire ».

## **Composition de l'instance de suivi régionale (PROPOSITION SOUMISE A VALIDATION)**

### **Etat**

- Monsieur le préfet de région ou son représentant
- Monsieur le commissaire à la lutte contre la pauvreté
- Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Mesdames les directrices départementales des DDETS-PP 2A et 2B

### **Collectivité de Corse**

- Monsieur le président du conseil exécutif ou son représentant
- Monsieur le président de l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre des territoires ou son représentant

### **Etablissements publics de coopération communale**

- Monsieur le président de l'association des maires et présidents d'intercommunalité 2A
- Monsieur le président de l'association des maires et présidents d'intercommunalité 2B

### **Opérateurs**

- Monsieur le directeur régional de Pôle emploi ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental de la CAF de Corse-du-Sud ou son représentant
- Monsieur le président de l'association régionale des missions locales ou son représentant
- Madame la présidente de l'association Mob'In Corsica ou son représentant



# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

## Annexe n°4 : 4<sup>e</sup> conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté

### Format

- Organisateur : Etat & Collectivité de Corse
- Durée : 1 journée présentiel / distanciel
- Date : Novembre 2021
- Lieu physique : Corte

### Thématique centrale

- Plus d'égalité pour moins de pauvreté (Les mêmes droits pour les mêmes chances)

### Objectifs

1. Rendre compte de l'état d'avancement de la lutte contre la pauvreté en Corse
2. Faire converger les politiques de lutte contre la pauvreté de l'Etat et de la Collectivité
3. Acter une feuille de route commune

### Programme (ébauche) :

- **Introduction** : panorama de la pauvreté, couverture territoriale
- **Thématique de la matinée** : Egalité des droits et pauvreté
  - Atelier 1** : Egalité des droits et état d'avancement des projets
    - Portail des ressources sociales de la CDC
    - *Cartographie des acteurs de l'aide alimentaire*
    - XP Territoire zéro non recours aux droits sur Bastia
    - Coordination des acteurs sociaux dans les communes rurales de la CAPA
  - Intervention** : Egalité des droits et discrimination
    - Particulière vulnérabilité des personnes dans leur situation économique
    - Discrimination des femmes et des étrangers
- **Thématique de l'après-midi** : Egalité des chances et pauvreté
  - **Atelier 2** : Egalité des chances et projets en cours
    - Accès à l'offre de service public de la petite enfance, 1000 jours,
    - Obligation de formation des 16-17 ans, plan 1J1S
    - Mobilité solidaire
    - Service public de l'insertion et de l'emploi et territoire zéro chômeur de longue durée
- **Conclusion** : le revenu universel, une solution à la pauvreté ? (Débat + échange avec salle)